



Compte -rendu de la CAPD du 24/01/2022

1. Réponses du DASEN aux déclarations liminaires des syndicats

Le recrutement :

L'académie d'Amiens compte 30 personnes sur **liste complémentaire**, dont 7 déjà recrutées. Les personnes concernées seront appelées et se verront proposer des affectations. Le nombre d'affectations par département n'est pas encore connu.

A ce jour, 30 **contractuels** sont déployés dans la Somme (dont 25 depuis janvier), avec un contrat jusqu'au 7 juillet. Aucun retraité en poste car les contacts n'ont pas été concluants. Des temps de formation sont organisés le mercredi ainsi qu'en distanciel via une plate-forme de ressources pédagogiques et un forum d'échange. Pour le moment, l'administration refuse de laisser une journée d'observation dans l'école de rattachement à ces collègues nouvellement arrivés, justifiant cette décision par un besoin de remplacement beaucoup trop important.

Concernant le non-partage des documents de **promotion** aux organisations syndicales : le DASEN insiste pour que les personnels lui témoignent leur plus grande confiance. Le travail d'harmonisation est fait en amont de la CAPD et les décisions restent départementales. S'il refuse de communiquer les listes, M. Neuviale propose sa vision de la transparence : une personne qui souhaite connaître son rang de classement peut en faire la demande à la DPE individuellement.

2. Ordre du jour :

– Arrêté de composition

L'arrêté de composition de la CAPD est validé.

– Recours gracieux

Un recours gracieux d'un collègue ayant obtenu l'appréciation « à consolider » a été défendu.

Malgré les arguments avancés par les organisations syndicales (les items évalués ne correspondent pas aux missions exercées), l'IA DASEN a refusé de revoir l'appréciation de cette personne, se rangeant derrière le compte-rendu de l'inspecteur de circonscription. S'il se voulait « bienveillant », le DASEN n'a pourtant pas proposé d'accompagnement, ni

montré de compréhension, il a en revanche suggéré que cette personne pourrait repenser son projet professionnel.